

Lancement de l'expérimentation

Diffusion de la plaquette valant ouverture du service : début juillet

Votre vieil électroménager vous envahit ?



4 solutions gratuites

- Le don si votre appareil fonctionne toujours
- La déchèterie s'il ne fonctionne plus
- La reprise de l'appareil par le magasin si vous achetez du neuf
- **[NOUVEAU]** Le dépôt dans le local dédié de votre résidence

Que faire de votre vieil électroménager ?

4 solutions gratuites

- **PENSER AU DON SI VOTRE APPAREIL FONCTIONNE ENCORE**
Pour lui donner une seconde vie, déposez-le à **ULISSE / La Brocante de Mamie** au 13 rue Clément Ader à Echirolles le mardi, mercredi, vendredi et samedi de 9h30 à 13h et de 14h à 17h.
- **ALLER À LA DÉCHÈTERIE SI VOTRE APPAREIL NE FONCTIONNE PLUS**
Afin que vos appareils électroménagers soient recyclés, apportez-les dans la **déchèterie d'Echirolles** au 56 avenue de la République du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h30.
- **FAIRE REPRENDRE L'ANCIEN APPAREIL PAR LE MAGASIN SI VOUS ACHETEZ DU NEUF**
Lors de l'achat d'un appareil neuf (réfrigérateur, four, sèche-cheveux, etc.), le revendeur a l'obligation de vous reprendre l'ancien gratuitement. Demandez-le !

→ **[NOUVEAU] AMENER VOTRE APPAREIL DANS LE LOCAL DÉDIÉ DE VOTRE RÉSIDENCE SAINTONGE**

Si aucune des trois premières solutions n'est adaptée pour vous, appeler le **technicien Agil** au **06 44 29 65 93** pour venir déposer votre électroménager au local dédié de votre résidence.



